

III. — MAROC

Le discours du Trône est toujours un document de référence important pour éclairer l'observation immédiate de la vie politique marocaine, dans ses lignes de force, dans ses enjeux et ses évolutions latentes. La forme elle-même est tout aussi significative que le fond, pour aider notamment à cerner certains référents idéologiques qui participent à la légitimation du pouvoir royal. En effet, pour composer une image complexe du roi, le discours s'attache régulièrement à désigner un « peuple » récepteur, à qui il s'adresse et qui est appelé au partage des responsabilités, et un « pays » invoqué, au nom duquel il parle et qui justifie le pouvoir exercé. La célébration en 1986 du vingt-cinquième anniversaire du règne de Hassan II n'allait pas manquer de conférer à ce discours une dimension particulière, qui ajoute à la solennité de l'événement et au traditionnel bilan annuel, une certaine vision politique du Maroc, qui reflète sa présence dans le monde, sa stabilité à l'intérieur, et sa durée dans le respect de sa personnalité et la fidélité à ses valeurs nationales et morales. Œuvrer à la nécessaire unité de la nation arabe pour lui assurer dans le monde un poids et une audience non négligeable et servir la défense de la cause palestinienne, consolider les acquis et favoriser les avancées pour « faire de la démocratie une réalité », poursuivre les efforts dans la voie de l'ajustement de l'économie tout en garantissant un certain bien-être économique et social, continuer à défendre dans l'union la marocanité des provinces sahariennes, tels sont les points forts et les engagements que le roi a particulièrement évoqués devant « son » peuple, balisant ainsi le chemin parcouru ensemble, et définissant aussi les enjeux nationaux autour desquels il l'appelait à cristalliser ses intérêts et à mobiliser ses énergies. Au sein de ce catalogue de priorités, c'est la gestion très personnelle et turbulente de la diplomatie qui va marquer l'année, pour servir, au prix de quelques risques de déstabilisation, des objectifs de politique interne, voire de stratégie économique. Il en est ainsi des changements brutaux que représentent la rencontre d'Ifrane et la rupture du Traité d'Oujda, qui vont générer quelques remous dans l'équilibre politique interne, mais aussi procurer des « ressources » au régime pour le financement de sa dette et de ses dépenses de guerre, et pour la relance même de son économie. Par contraste, la gestion continue de l'affaire saharienne va largement contribuer à entretenir, d'une certaine manière, un « consensus » politique national, et à justifier une certaine intransigeance à l'égard des oppositions radicales et périphériques. Cette fermeté n'exclut pas au demeurant une dose de clémence destinée à absorber les tensions excessives et à ménager des élargissements ou des recompositions d'alliances toujours possibles. Sur le terrain économique enfin, où la situation reste toujours difficile, la politique de libéralisation et de modernisation se poursuit, avec le concours et l'arbitrage des

institutions financières internationales, tout en veillant à minimiser le coût social et politique du processus d'ajustement.

I. — LA GESTION CONTINUE DE L'AFFAIRE SAHARIENNE : VERS UNE RECONNAISSANCE DE LA « SOUVERAINETÉ » MAROCAINE ?

A la fin de l'année 1985, aucun changement notable n'est apparu dans l'évolution des positions respectives du Maroc et du Polisario sur le problème du Sahara occidental. Dans son message devant les Nations-Unies le Maroc a renouvelé sans succès sa « disponibilité... et son acceptation pour l'organisation d'un referendum sous l'égide et le contrôle de l'ONU »; quant au Polisario, conforté par le vote favorable de la dernière Assemblée Générale, il a réaffirmé lors de son sixième congrès sa constante détermination à « ouvrir le dialogue avec le Maroc pour appliquer le plan de paix élaboré par l'OUA ». L'apparente volonté de paix affichée par les deux parties après plus de dix années de lutte n'a toujours pas trouvé de lieu ni de moyen d'expression pour parvenir à débloquer une situation qui demeure juridiquement inconfortable pour l'occupant marocain, et qui tend à devenir humainement insupportable pour les belligérants et les réfugiés sahraouis. A l'échelle maghrébine, quelques initiatives vont se manifester (1) pour tenter d'associer les impératifs d'une issue aux exigences d'une dynamique unitaire en plein essor; mais elles vont tourner court, se heurtant inévitablement aux réticences répétées du Maroc à toute participation de la RASD à une éventuelle rencontre maghrébine au sommet. En avril toutefois, après plusieurs mois de contacts exploratoires discrets, les efforts déployés par le Secrétaire Général de l'ONU et du Président en exercice de l'OUA vont finir par aboutir; en effet, du 9 au 14 avril des « conversations indirectes » entre le Maroc et le Polisario sont organisées à New York sous le patronage de l'ONU et de l'OUA, en vue d'amorcer la mise en œuvre des résolutions adoptées par les deux organisations internationales. Les dirigeants s'accordent toutefois à ne pas y attacher la même signification. Pour le roi Hassan II, qui a pris soin d'en informer toute la classe politique, l'initiative de M. Perez de Cuellar revêt un caractère « personnel » et sa démarche est qualifiée de simple mission de « bons offices », pour bien dénier à ces entretiens toute conséquence contraignante; quant aux responsables sahraouis, qui espèrent voir ces « démarches préliminaires » déboucher sur un « engrenage de paix » ils redoutent toujours une « nouvelle manœuvre » du souverain marocain visant à lui permettre de reprendre l'initiative sur le plan diplomatique. Du 5 au 9 mai, toujours à New York, une deuxième série de contacts indirects fait naître quelques espoirs dans une éventuelle solution de compromis qui pourrait satisfaire les deux parties au regard de l'immense coût matériel, politique et moral que finit par représenter la prolongation de cette « guerre des sables ». L'Algérie et la Mauritanie qui ont été tenues officiellement informées « à titre d'observateurs » du déroulement de ces conversations (New York I et II), ne cachent pas leur souci de voir « le combat fratricide qui se déroule à leurs frontières prendre fin ». Mais, en dépit

(1) Appel tunisien à un sommet maghrébin, rencontre algéro-libyenne à In Amenas.

de ces quelques signes de rapprochement plus ou moins prometteurs, rien n'autorise à penser que chacun des antagonistes a totalement renoncé à poursuivre la lutte sur le terrain militaire et/ou diplomatique, pour faire prévaloir ses arguments et ses thèses. C'est ainsi que le Polisario va intensifier son action diplomatique en direction de l'Europe notamment, où de nombreuses délégations vont s'employer à formaliser la « réalité étatique » et la « souveraineté territoriale » de la RASD, ou encore à populariser l'organisation exemplaire des camps de réfugiés sahraouis. Sur le plan militaire, il se montre très actif sur la côte méridionale du Sahara, en s'en prenant à des embarcations et des avions étrangers qui ont violé l'interdiction de la circulation maritime et aérienne qu'il a décrété de sa propre autorité. Dans le Centre et le Nord du territoire, ses unités lancent, au rythme de plusieurs opérations par semaine, des attaques surprises contre les unités marocaines tenant le « mur », en particulier dans les secteurs de Lamkayttab et de Farsiya, et autour de Amgala. Le déroulement et la portée de ces opérations font l'objet comme de coutume de versions contradictoires, suivant l'origine des communiqués de guerre. Au delà de cette controverse des bilans humains et matériels, le Polisario entend prouver que la « stratégie des murs » ne saurait constituer un « rempart ni un obstacle puissant » au harcèlement de ses unités; elle serait même devenue, notamment dans la wilaya d'El Aïoun « le talon d'Achille » du régime marocain avec près de « 200 000 hommes » installés dans le désert, « avec des problèmes d'eau et d'approvisionnement » et soumis aux assauts-surprises des sahraouis. En outre, et ce malgré l'aide financière conséquente de l'Arabie Séoudite et de la France, cette stratégie lui paraît entraîner à terme un affaiblissement cumulé de l'économie et de l'armée marocaines...

Du côté marocain, on préfère opposer à l'emphase du discours et à l'artifice des bilans, la force tranquille d'une armée qui veille, en alerte permanente, sur ses bases arrière et sur le mur de 2 300 kms qu'elle a étendu jusqu'à Guelta Zemmour. Ouverte aux enquêtes des journalistes, elle peut désormais s'appuyer sur leurs nombreux témoignages pour accréditer sa capacité de contrôle des mouvements sahraouis, et la fiabilité de son système de défense. Même sur le plan psychologique la résistance de « ces sentinelles du désert » ne paraît pas entamée par leur situation seulement défensive dans cette « guerre au bulldozer »... En effet, engagés volontaires et officiers sont à la fois trop mobilisés et suffisamment dotés d'avantages matériels pour se défier d'eux-mêmes et douter de cette cause « nationale » que le roi les a engagés à défendre.

Fort de l'échec des contacts indirects, le Polisario va reprendre son offensive sur le plan diplomatique, pour stigmatiser les responsabilités du Maroc et tenter d'accentuer son isolement du fait de son intransigeance et de son opposition au plan de paix africain entériné par l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est le sens principal de la tournée effectuée à la fin juin par M. Abdelaziz, Président de la RASD, dans plusieurs Etats africains, Zimbabwe, Congo, Angola, Mali... Le 22^e sommet de l'OUA se fera d'ailleurs l'écho de très nombreuses critiques, toutes convergentes contre l'obstination du régime marocain; de même, le Comité central du FLN soulignera le rôle néfaste que joue

la persistance du conflit saharien par rapport à l'unification du Maghreb, à laquelle l'Algérie reste profondément attachée, et que ses dirigeants ne cessent d'encourager en prônant « la rencontre sérieuse » et le « dialogue approfondi » entre toutes les parties maghrébines.

L'entrevue d'Ifrane donnera en outre une très bonne occasion aux responsables sahraouis et algériens pour dénoncer vivement la « duplicité » du roi Hassan II à l'égard de la cause palestinienne et de la cause sahraouie. Mais ni les marques successives de la solidarité algérienne ni la pression savamment entretenue des négociations, ne paraissent susceptibles d'infléchir la position du Maroc pour l'obliger à plus de composition. En effet sa position est loin d'être isolée, dans la nouvelle configuration des alliances à l'échelle maghrébine et l'Algérie n'est pas totalement en mesure de s'imposer comme maître du jeu, sa situation dominante étant passablement compromise par la conjoncture internationale, notamment économique.

La « guerre d'usure » entretenue par le Polisario, n'a dès lors pas d'autre but que de vouloir faire croire que l'armée marocaine n'a pas totalement acquis la maîtrise du terrain ni définitivement gagné la guerre; car le bouclage quasi total du Sahara qui est en mesure de tarir tout nouveau recrutement, ajouté à l'accumulation des pertes humaines et aux difficultés croissantes de ses approvisionnements en matériel, finissent par compromettre les chances de succès militaire du Polisario, et tendent à réduire la crédibilité de ses « victoires » qu'il continue d'afficher périodiquement...

En fait, les chiffres avancés dans ses communiqués de guerre triomphalistes semblent davantage destinés à rassurer les pays qui continuent à le soutenir et surtout à consolider le moral des réfugiés de ses camps, dont le flux des retours grossit de plus en plus... Même au plan diplomatique, l'audience de la RASD commence à connaître un phénomène de saturation qui conduit à un certain attentisme voire à certains revirements de la part d'États (Espagne, France, URSS...) jusqu'ici favorables aux thèses sahraouies. Au près des organisations internationales, son véritable soutien se limite à l'OUA qui a officialisé l'admission de la RASD. Le sommet des non-alignés à Harare est resté d'une grande discrétion et n'a pas franchi le pas; quant à l'ONU, l'Assemblée Générale a renouvelé l'adoption de la traditionnelle résolution invitant le Maroc et le Polisario à entamer des négociations directes : un succès tout relatif qui ne peut que satisfaire le prestige symbolique du Front Polisario, après tant d'efforts déployés dans ce sens (rencontres officielles, non officielles, entretiens secrets...) mais tous restés infructueux. En revanche, les progrès notoires au fil des ans de la politique de « marocanisation » d'un territoire en plein essor sous le contrôle vigilant d'une armée souveraine et quète (2), rendent de plus en plus difficile l'exercice d'un referendum aux conditions exigées par le Polisario et ses alliés. Conforté par le soutien toujours intact et unanime des forces politiques nationales, le roi Hassan II ne semble pas prêt de transiger sur le retrait de son administration et de son armée, ainsi qu'il l'a réaffirmé à l'occasion du 11^e an-

(2) La « tournée des popotes » effectuée en Juillet par le prince héritier a permis d'en prendre toute la mesure.

niversaire de la Marche Verte. Il reste toujours ouvert aux contrôles internationaux de l'OUA et de l'ONU, mais dans le seul but de préparer un référendum de confirmation. La rupture du traité d'Oujda n'a pas pour autant conduit à réamorcer le soutien matériel et militaire que la Libye apportait au Polisario jusqu'en 1983. Elle paraît même avoir favorisé, dans la foulée de l'entrevue d'Ifrane, l'accroissement de l'aide américaine au Maroc, qui sera confirmée en novembre par le Secrétaire d'Etat à la défense, lors d'une visite qui a suivi d'importantes manœuvres communes dans le Sud du pays.

Aussi, et en dépit de quelques opérations militaires menées et revendiquées entre octobre et décembre, peut-on se demander si le Polisario n'a pas implicitement renoncé à pouvoir reprendre l'ascendant militaire que l'A.L.P.S. avait acquis à plusieurs reprises surtout avant 1981. Le but avoué de cette guerre d'usure consiste davantage à miser sur une dégradation croissante de la situation économique du Maroc en raison du coût exorbitant de la guerre, tout en continuant d'intensifier les pressions politiques pour le contraindre à négocier.

Toujours marquée par une très grande clairvoyance politique et surtout accompagnée par un effort soutenu de mobilisation idéologique, la gestion stratégique du conflit saharien n'a paru à aucun moment entamer le capital de légitimité accumulé par le roi ni même altérer la cohésion nationale partagée au sein des instances partisans et représentatives tout comme dans l'opinion publique. On ne peut en dire autant à propos des deux événements successifs et corollaires, qui ont marqué l'été, et introduit de profonds changements dans les orientations diplomatiques du Royaume.

II — TURBULENCES DIPLOMATIQUES ET REMOUS POLITIQUES INTERNES

La rencontre d'Ifrane et la rupture de l'union d'États avec la Libye n'ont pas manqué, en effet, au-delà de leurs implications strictement diplomatiques de provoquer certains remous dans l'atmosphère sereine et unanime de la politique intérieure du régime. L'accueil les 22 et 23 juillet du Premier Ministre israélien dans la résidence royale d'Ifrane ne pouvait laisser indifférent la classe politique marocaine et notamment l'opposition partisane, même si celle-ci paraissait jusqu'ici avoir cautionné les initiatives personnelles du Souverain et les engagements politiques et militaires de sa diplomatie au service de la cause arabe et du règlement pacifique du conflit israélo-palestinien.

Au-delà du choc immédiat de l'événement dans les esprits des Marocains, comme dans les mémoires de tous les Arabes, une telle rencontre pouvait se rattacher à la longue tradition d'ouverture religieuse dont la monarchie marocaine a toujours voulu apparaître comme le défenseur et le vivant exemple, à travers la coexistence communautaire encore présente sur son sol, ou à l'occasion des rassemblements juifs qui s'y sont tenus. Sans doute aussi, pouvait-elle se concevoir comme l'aboutissement spectaculaire mais assez vraisemblable d'une longue histoire mi-secrète mi-publique de contacts et de

rencontres entre le royaume chérifien et les responsables israéliens, au service d'une stratégie diplomatique du conflit israélo-arabe fondée sur la discussion, la négociation et les contacts directs. Il n'en demeure pas moins que ce voyage historique a pris l'opinion publique et la classe politique marocaine au dépourvu. Entourés du plus grand secret et conduits par une délégation très réduite (3), ces entretiens ont suscité des réactions assez partagées dans l'opinion marocaine. Chez certains, on pouvait dénoter un sentiment de fierté fondé sur le courage exemplaire d'une telle démarche par rapport à la situation de plus en plus figée du monde arabe, et sur sa capacité à transcender l'attentisme politique voire les divisions inter-arabes de plus en plus préjudiciables à la solution du problème palestinien.

Chez d'autres, c'est l'inquiétude qui domine, voire une certaine anxiété à propos des conséquences liées à l'inanité prévisible de ces entretiens et à l'isolement inéluctable de leur pays, perçu dès lors comme un « traître » à la cause palestinienne et un « nouveau diviseur » de la Nation arabe (4).

Passés les premiers réflexes d'exaltation, d'indignation ou d'étonnement qui ont agité une opinion nationale en mal d'information (5), ce nouveau « coup » politique du roi n'en a pas moins nécessité quelque mise au point officielle, visant à la fois à minimiser la portée de cette visite, et à réhabiliter l'image du Maroc dans une Nation arabe choquée et déchirée par cette initiative. Dans son discours au peuple du 23 juillet, comme dans son message du 4 août, le roi a mis l'accent sur la dimension strictement « exploratoire » de la rencontre, conçue comme une « action de sauvetage collectif » arabe et axée uniquement sur la discussion autour du Plan de Fès et non sur la recherche de quelque accord que ce fut. Dans ces conditions, n'ayant abouti à aucun engagement concret, cette confrontation aurait même servi, aux yeux du souverain, à conforter la position arabe, dès lors que la partie israélienne acceptait les termes assignés à ces entretiens et qu'elle manifestait une constante opposition au processus de paix formulé dans le Plan de Fès. Une manière habile de renverser les rôles, pour neutraliser le concert d'accusations élevées à l'unisson dans le camp des « durs », et une façon de s'attribuer en fin de compte un poids non négligeable dans cette nouvelle démonstration sur l'irréductibilité de l'opposition israélienne à tout processus de paix.

Conséquence pourtant logique de l'entrevue d'Ifrane, la rupture du Traité d'Oujda n'en a pas moins troublé l'opinion publique marocaine. Loin d'intervenir, comme on pouvait s'y attendre, au lendemain même de la visite de S. Pères et dans la foulée des accusations répétées du Colonel Kaddafi, cette rupture est annoncée le 29 août. Le roi Hassan II appuie sa décision sur un récent communiqué syro-libyen qui condamnait le comportement du Maroc à l'égard d'Israël dans

(3) A. Guedira, conseiller du roi et principal artisan de cette rencontre, M. Filali ministre des Affaires Étrangères, et D. Basri ministre de l'Intérieur et de l'Information.

(4) En dehors de l'Égypte qui s'en est félicitée, les pays arabes ont réagi froidement (Jordanie) et condamné avec plus ou moins de vigueur ce « faux-pas », cet « outrage », cette « violation du consensus arabe et international ».

(5) La presse nationale et les médias officiels exception faite pour *Itihad Al Ichtiraki* organe de l'USFP et *Al Bayane*, organe du PPS, se sont distingués par leur silence.

des termes jugés intolérables. Les partis d'opposition redoutent que cette décision n'entraîne l'expulsion des quelques 30 000 ressortissants travaillant en Libye, et la reprise de l'aide civile et militaire de la Libye au Front Polisario. On regrette même que Rabat ait pris l'initiative de cette rupture, affichant ainsi un alignement pro-américain jugé trop encombrant au regard de la solidarité arabe. On sait que l'URSS a dissuadé le Colonel Kaddafi de dénoncer le Traité d'Union, et lui a recommandé d'attendre que la décision émane de Rabat, pour pouvoir en tirer tous les avantages diplomatiques. En fait, pour le roi, qui s'est toujours soucié de traiter l'économie par la politique, ces deux démarches qui se complètent ne sont pas totalement étrangères à une stratégie d'alliances ouverte sur l'extérieur — essentiellement les milieux financiers internationaux — et destinée à lui faire supporter en partie le poids de l'industrialisation du pays de façon à éviter tout risque de déstabilisation interne.

Cette agitation diplomatique n'allait pas manquer d'avoir des retombées sur la politique intérieure, en ouvrant notamment une brèche dans le consensus passé entre le roi et les partis d'opposition. En effet, une controverse s'est développée, dans les semaines qui ont suivi, sur les principes fondateurs et les orientations de la politique étrangère du royaume. Une interview de A. Reda Guedira, Conseiller proche du roi, au magazine *Times*, en est à l'origine. Il y réaffirme que l'attachement du Maroc aux options libérales, tant sur les plans politique qu'économique, correspond à un « choix de société » qui le situe dans le « camp occidental »; et que cela n'exclut pas que « le Maroc entend demeurer un pays non-aligné ». A la lumière des derniers événements diplomatiques, le quotidien du PPS *Al Bayane*, s'empresse aussitôt de se démarquer de cette interprétation qui lui paraît travestir entre autres les véritables données de la politique saharienne, dans la mesure où « le Maroc y défend son intégrité territoriale et non pas l'Occident et sa conception de la société (6) ». Il va même jusqu'à affirmer que l'intérêt supérieur et la crédibilité du Maroc dans l'arène stratégique et géopolitique internationale actuelle exigent équidistance et non-alignement effectifs ». La presse du parti de l'Istiqlal (7) qui tient à conforter son statut dans l'opposition va donner un large écho à ces prises de position respectives, contribuant ainsi à alourdir le climat politique de l'été.

La rentrée parlementaire d'octobre va donner l'occasion aux différents protagonistes de raviver leurs affrontements et de vider leurs querelles de fond, à propos d'une affaire purement formelle mais d'une portée non moins symbolique : l'élection de J. Ohana, député de la ville d'Essaouira, de confession juive, au bureau de la Chambre des Représentants. Devant les menaces du groupe parlementaire USFP qui s'apprêtait à boycotter le Bureau, A. Reda Guedira s'en prend en termes vifs, dans le *Matin du Sahara* du 29 octobre, à l'attitude des députés socialistes dont la décision « risque de remettre en cause toute la conception de la société marocaine ». Il leur reproche en outre de « violer » la constitution, et de « se démarquer de la politique conduite par Sa Majesté le Roi ». Le lendemain, le quotidien du PPS lui réplique, en avançant le fait que

(6) *Al Bayane*, 9 août 1986.

(7) *L'Opinion*, 19-21 août 1986.

le consensus ne porte que sur l'Islam et les institutions, sans préciser de manière explicite la forme monarchique de l'État, ce qui lui vaut une suspension de soixante-dix jours. Un tel dénouement qui n'a pas échappé aux critiques de la presse d'opinion, signifiait bien que l'enjeu de la controverse ne recouvrait pas seulement la place de la communauté juive au Maroc, mais aussi et surtout l'orientation de la politique étrangère après la rencontre d'Ifrane entre le roi et le Premier Ministre israélien.

Une autre crise a secoué les milieux politiques marocains, affectant notamment à travers les dissensions internes du Mouvement Populaire, les fondements mêmes de la majorité parlementaire. Les rapports entre le pouvoir et le Secrétaire général du parti berbérophone s'étaient déjà passablement dégradés durant l'année 1985 : tout d'abord à l'occasion de son refus de participer au gouvernement mis en place en avril, au motif que la place réservée à sa formation lui paraissait un peu trop réduite; et surtout après son interview remarquée au quotidien madrilène *El País* qui lui avait valu une sorte de mise en congé d'activité politique et partisane.

Dans les rangs mêmes du Mouvement, les nouvelles recrues de cadres universitaires et administratifs, assez vite séduits par le charme personnel de M. Ahardane, avaient déjà à plusieurs reprises dénoncé l'autoritarisme et l'inconsistance de ses méthodes, en lui opposant la nécessité d'une « direction collégiale et démocratique », et d'une meilleure structuration du parti. De profondes divergences les séparaient également sur le fond, à savoir perpétuer l'assimilation de l'identité du Mouvement au berbérisme ou alors contribuer à l'élargissement de cette expression. Enfin la décision prise par M. Ahardane d'engager le Mouvement dans l'opposition sans aucune concertation avec les instances du parti, était très mal appréciée par le groupe parlementaire qui ne pouvait se déjuger dès lors qu'il avait approuvé le programme du gouvernement.

Cette crise latente depuis plusieurs années allait finalement éclater au terme d'une manœuvre orchestrée en deux temps et plus ou moins facilitée par le pouvoir : tout d'abord en février, l'ONPT est la cible d'un « scandale » qui suscite une série d'enquêtes policières dont l'objectif insidieux est de mettre en cause la gestion de M. Ahardane, du temps qu'il avait en charge le département ministériel des PTT; ensuite en septembre on lui refuse de tenir le congrès extraordinaire qu'il voulait réunir à Khenifra, alors qu'une semaine plus tard on autorise une commission de 6 parlementaires « exclus » du Mouvement à tenir à Rabat sous la houlette de M. Laenser, actuel ministre des PTT, un congrès national se réclamant de ce même parti.

Qualifiée par le leader historique de véritable « hold-up politique » et refusée pour son « illégalité », cette union n'en a pas moins abouti à le démettre de ses fonctions de Secrétaire Général, sans pour autant désigner de nouveau titulaire. Huit secrétaires ont été élus (8), qui auront pour tâche de structurer le mouvement sur des bases plus stables et qui devront veiller à assurer une

(8) Parmi lesquels M. LAENSER, Saïd AMESKANE, porte-parole du Mouvement, et Mahmoud ARCHANE. Cf. F. MOHA — « Tempête dans un vieux parti », *Jeune Afrique* (1347), 29/10/86 : 41-43.

représentation conforme à la spécificité culturelle du monde berbérophone et à sa sensibilité politique.

L'Union constitutionnelle, « noyau dur » de l'actuelle majorité parlementaire, n'a pas échappé également à une crise interne qui a révélé, au-delà d'un simple conflit professionnel, la fragilité de sa cohésion sociale et de son incapacité à recomposer un grand parti monarchiste enraciné dans le pays réel et ouvert en même temps aux courants de la modernisation et du néo-libéralisme. C'est en mai qu'apparaissent les premières tensions à l'occasion d'une grève du personnel du groupe de presse (*le Message de la Nation*) pour protester contre le licenciement de 30 techniciens; ce mouvement va cristalliser les dissensions entre Maati Bouabid qui entend superviser toutes les publications du Parti, et le groupe R'Bati qui exige le contrôle financier d'une commission interne. La presse de l'UC est mise en sommeil, et le Palais lui retire son soutien financier.

Du côté de l'USFP c'est la démobilisation interne du parti qui pose problème et qui est susceptible à terme de modifier la nature de ses relations avec le pouvoir. Certains cadres du parti prennent bien soin de la compenser par une suractivation intellectuelle (séminaires, journées d'études...) jugée nécessaire à la maintenance et à l'adaptation de la doctrine politique d'une formation de « gauche » progressiste et oppositionnelle; mais cet effort de réflexion ne s'accompagne pas de la même attention pour définir le contenu et les moyens d'une stratégie politique du parti; celle-ci semble figée et suspendue aux échéances électorales ou aux attentes du débat parlementaire. Cette expérience qui est diversement appréciée dans les rangs du parti, n'a pas permis, aux yeux de certains, de dynamiser dans le tissu social et économique du pays ses capacités de mobilisation politique; leur parti au bout du compte souffrirait plutôt de la « consensualisation » qui domine le débat politique, au niveau parlementaire, et du caractère purement consultatif que le roi lui a assigné. Tout comme les autres partis, l'USFP attend que le roi « monte au créneau », perdant du même coup sa raison d'être oppositionnelle et sa vocation à occuper les espaces fondamentaux du champ politique; sur le terrain de l'action également, le parti connaît de grandes faiblesses, sans même pouvoir compter sur le relais de son partenaire syndical (la CDT) qui traverse la même crise.

Sur le front social, en effet, aucun mouvement d'envergure n'a marqué l'année en dehors d'un long et dur conflit dans le secteur des phosphates qui a opposé en janvier/février les ouvriers des mines de Youssoufia et de Khouribga à la Direction de l'OCP. Cette grève, l'une des plus longues de l'histoire du Maroc, visait à obtenir l'ouverture de négociations portant sur l'amélioration des conditions de travail (augmentation de salaires et facilités d'acquisition de logements) ainsi que sur la réintégration d'une cinquantaine de salariés, dont plusieurs représentants syndicaux, licenciés par la direction. Appuyée par les trois principales syndicales (UMP, CDT et UGTM), cette grève a été cassée le 17 février par les forces de l'ordre, et aurait donné lieu, de source syndicale, à l'arrestation de 24 militants de l'UMT, sans qu'aucune des revendications n'ait été satisfaite. En dehors de cette effervescence très circonscrite, l'accalmie a été de règle, ponctuée par le rassemblement rituel et démonstratif du 1^{er} mai, et par

la tenue en novembre du 2^e congrès national de la CDT qui a renouvelé ses instances dirigeantes (9) et redéfini ses orientations en appelant notamment le gouvernement à un « dialogue constructif » et en dénonçant à cette occasion la « dépendance » du Maroc vis-à-vis du « camp capitaliste » et de ses institutions financières comme le FMI qui « hypothèque l'avenir politique, économique et social » du pays.

Ces quelques frictions qui ont ponctué les rapports entre le pouvoir et les partis politiques, notamment d'opposition, ont permis de s'interroger sur la fragilité du processus de démocratisation mis en œuvre depuis une dizaine d'années, et de tester une nouvelle fois l'étroitesse de l'espace d'expression et d'intervention accordé par la monarchie aux différents acteurs politiques et soigneusement balisé par les exigences du « consensus national ». Au-delà de ces limites, le pouvoir a veillé à exercer un contrôle toujours aussi intransigeant à l'égard des oppositions radicales et périphériques. Ainsi, du côté des mouvements d'extrême gauche et d'inspiration islamiste, une étroite surveillance policière s'est manifestée tout au long de l'année, doublée d'une sévérité judiciaire exemplaire à l'occasion des procès qui leur ont été intentés pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État (10). Les militants jugés et condamnés en janvier et février ont été pour la plupart arrêtés lors d'opérations de ratissage, et souvent retenus en raison de leurs liens avec l'organisation clandestine *Ila Al Amam* ouvertement hostile au régime et à la guerre du Sahara Occidental. Il semble que certains étaient plus ou moins impliqués dans les troubles de janvier 1984, et d'autres accusés de distribution de tracts « hostiles au Maroc » ou encore jugés pour intelligence avec le Polisario... La plupart ont rejeté les accusations portées contre eux, déclarant avoir fait l'objet de pressions et de sévices pour signer les procès-verbaux de la police judiciaire.

Dans les deux affaires, le Ministre de l'Intérieur marocain a mis en cause certains agissements de la sécurité militaire algérienne visant à faire conjuguer les actions de sape des gauchistes et des intégristes, et cherchant ainsi à pousser le Maroc à la répression pour nuire à son image dans l'opinion politique internationale.

Si la presse d'opposition (essentiellement de l'USFP et du PPS) n'a pas manqué de signaler ces arrestations et de les dénoncer en termes mesurés, la gauche légaliste n'en a pas moins partagé l'argument de la complicité des « marxistes-léninistes » avec des « agents algériens » ou avec « des milieux hostiles à la cause nationale » qu'elle soutient inconditionnellement depuis 1975. L'image d'un Maroc hypothéqué à l'extérieur par l'accumulation de ses procès politiques, n'est pas sans embarrasser au plus haut point des partis qui se réclament d'une certaine gauche et qui ont eu à souffrir dans leurs propres rangs

(9) Mounir AMAOUI a été réélu à la tête du Secrétariat Général.

(10) Des peines de 3 à 20 ans de prison ont été prononcées par la chambre criminelle de la Cour d'Appel de Casablanca contre 27 militants d'extrême gauche; quinze autres gauchistes ont été condamnés par le Tribunal de la même ville à des peines de 3 à 4 ans de prison ferme, *Le Monde*, 6, 8 et 15/2/86. Trois autres marocains accusés de « troubles à l'ordre public » et « d'appartenance à l'organisation politique illégale Al Knaidiyne » (marxiste-léniniste) seront condamnés à des peines de 4 et 5 ans de prison ferme par le Tribunal de Première instance de Casablanca. Cf. *Le Monde*, 15/11/86.

des excès de la répression policière et judiciaire. Elle ne leur interdit pas pour autant une certaine prudence à l'égard de ces groupuscules extrémistes ou intégristes, dont ils redoutent (tout autant que le pouvoir) les activités et l'influence auprès de toute une frange de la jeunesse, surtout en période de tension sociale.

Elle aura en tout cas pesé dans la décision des trois formations d'opposition, Istiqlal, USFP et PPS, de prendre ouvertement parti sur l'existence des détenus politiques, et se démarquer ainsi des dénégations officielles observées de tout temps par les pouvoirs publics. Dans une pétition publiée dans l'hebdomadaire en langue arabe *Anoual*, elles ont lancé une campagne pour que le statut des prisonniers politiques soit accordé à une soixantaine de personnes arrêtées après les troubles de janvier 1984 et incarcérées dans plusieurs prisons du royaume. Dans le même texte, elles dénoncent « la pratique courante de la torture » et demandent que les détenus bénéficient de visites plus fréquentes ainsi que du droit de recevoir des livres et des journaux. Il faut dire que la situation et le sort des prisonniers politiques au Maroc (11) avaient de quoi justifier une telle sollicitude qui jusqu'ici était le fait d'associations internationales engagées dans la lutte contre la répression et pour la défense des droits de l'Homme (12).

Plusieurs mouvements de grève de la faim seront entamés au cours des derniers mois de l'année (13) dans les prisons de Rabat, Kenitra et Casablanca pour protester contre les conditions de détention et tenter en vain d'obtenir la satisfaction de revendications telles que « le droit aux visites, aux soins médicaux et à la poursuite des études ». Seuls quatre militants du mouvement « Ila Al Amam » appartenant au groupe des « prisonniers de Kenitra » ont été grâciés et libérés en décembre, après avoir adressé une supplique au roi implorant son pardon et affirmant qu'ils avaient rompu tout lien avec cette organisation clandestine.

III — L'ACTIVITÉ GOUVERNEMENTALE ET PARLEMENTAIRE : UN BILAN CONTRASTÉ

L'activité gouvernementale et parlementaire n'a pas été notamment durant le premier semestre, à la hauteur des défis multiples générés par une situation économique et financière toujours préoccupante, ni à la mesure des enjeux susceptibles de nourrir le débat de politique intérieure (14). Deux acteurs et non

(12) Amnesty International, Comités Français de lutte contre la Répression, LIDH... Cf. Chronique Politique, Maroc 1985, 1984.

(11) Dans une lettre publiée dans *Libération* 14-15/2/87, A. Serfaty raconte une de ses 4 455 journées de détention. Il aura fallu 5 ans de démarches pour que le plus célèbre des « prisonniers de Kénitra » puisse y épouser sa compagne française. Cf. *Le Monde*, 9/12/86.

(13) Cf. *Le Monde* 15 et 28/11/86, 12/12/86.

(14) Pour avoir un aperçu de la production législative et réglementaire de l'année, cf. Rubrique législative Maroc, *infra*, p...

des moindres ont émergé de la scène gouvernementale, et occupé le terrain politique avec une maîtrise et un art consommés. Tout d'abord, le roi, qui a multiplié les contacts et le dialogue personnels avec « son peuple » pour réaffirmer les principes directeurs de son action et dégager les objectifs déterminants qu'il assignait à « ses représentants ». Jouant très habilement sur le choix symbolique des lieux, des moments et des occasions, le souverain s'est attaché, lors de ses discours ou de ses interventions, à distinguer dans sa vision de l'intérêt national l'essentiel de l'accessoire, et la conjoncture du long terme. Dans son discours du Trône notamment, il a bien mis en relief « la permanence, la continuité qui s'est manifestée au cours de ces 25 années suivant un tracé parfait, voulu et décidé par Dieu ». Evoquant « les étapes franchies » pour mieux souligner « les nombreux sommets atteints », il n'a pas manqué de célébrer les valeurs nationales et morales de la Couronne et du Trône ni d'insister sur la « communion » réalisée entre le roi et le peuple en vue de la conduite des affaires du pays (15).

Rappelant à dessein la valeur symbolique de la réunion en 1985 de la Chambre des représentants à Laayoun, il a mis l'accent sur « tout l'intérêt qu'il porte à la pratique de la démocratie et aux activités parlementaires » y compris « le contrôle du pouvoir exécutif » pour faire de la démocratie « une réalité de tous les jours dans la vie de la société ».

Si l'évolution économique et sociale du Maroc s'est ralentie de manière progressive et à la mesure des difficultés mondiales, elle ne saurait occulter, selon le roi, « les efforts communs » ni « les progrès constants » qui ont été réalisés dans tous les domaines de l'activité humaine, et qui seront poursuivis pour faire du Maroc « la terre de la justice et de la paix, la terre du triomphe de l'arabisme et de l'Islam ». S'agissant de l'action gouvernementale, c'est dans son discours d'ouverture de la session parlementaire d'automne qu'il en fixera les objectifs principaux et les méthodes de réalisation : réforme de l'enseignement confiée à une commission nationale constituée de représentants de tous les partis siégeant au Parlement et de membres du gouvernement et qui devra concilier tradition et modernisme; soutien financier au secteur de l'agriculture, et réforme des établissements semi-publics déficitaires confiée également à une commission chargée de réduire le montant des subventions et de procéder à certaines privatisations. Le Ministre de l'Intérieur a déployé de son côté une intense activité, multipliant les séminaires, les réunions d'informations et les campagnes d'explication sur un mode parfois ostentatoire mais branché directement sur les élites locales (16). C'est tout d'abord le troisième colloque national sur les collectivités locales qui s'est réuni à Meknès en juin et dont les travaux ont porté sur le renforcement de la décentralisation et de la coopération inter-communale. En se fondant sur les orientations du roi, tous les participants

(15) Dans son intervention télévisée du 29 août il ira jusqu'à dire « chaque citoyen marocain incarne dans sa chair et son sang la personne de Hassan II ».

(16) A signaler également, à son actif, des mesures plus « traditionnelles » relevant du maintien et de la protection de l'ordre public, telles que l'arrestation de ressortissants arabes « terroristes », les campagnes de sécurité routière, et un mouvement de mutation des agents d'autorité.

y ont approuvé, entre autres, la création d'un Fonds national, l'amélioration des finances locales, et la promotion économique et sociale des petites agglomérations rurales.

Dans son discours de clôture, D. Basri a donné l'assurance que le gouvernement mettrait en œuvre « tous les moyens de nature à promouvoir la coopération intercommunale pour aider les communes à améliorer à la fois leur potentiel d'équipement... et la satisfaction des besoins de leur population ». Ce sont ensuite les gouverneurs des provinces et préfetures qui sont réunis pendant plusieurs jours à Rabat pour discuter, entre autres, des conditions de stockage de la production agricole et des problèmes de la rentrée scolaire. D'importantes assises régionales se tiennent également dans chacune des régions économiques du Royaume, pour y débattre de l'autosuffisance alimentaire et de l'amélioration des finances locales par l'augmentation annuelle de 30 % du produit de la TVA.

Ces manifestations ont permis au Ministre de l'Intérieur et de l'Information d'associer le plus largement possible, et par-delà les institutions nationales, les élus locaux marocains aux fameuses décisions royales de politique étrangère. Ce faisant, elles auront contribué sans nul doute à consolider son emprise personnelle dans le fonctionnement et le contrôle du « système Makhzénien » et à mettre en valeur son rôle politique dans la stratégie des alliances traditionnelles de la Monarchie avec le monde rural.

L'activité parlementaire a été marquée par une certaine atonie, à bien des égards surprenante si l'on en juge par l'importance des enjeux économiques et des implications sociales liées aux réformes entreprises (réforme fiscale, aides aux investissements, privatisations...) dans le cadre de la poursuite du programme d'ajustement. Le débat politique n'a pas pour autant déserté l'opinion publique, à l'initiative notamment de la presse des partis d'opposition qui a dressé un bilan assez sévère de la session parlementaire de printemps. Elle a pu à cette occasion relancer la controverse sur la réforme de l'enseignement, dont le projet n'a pas manqué de susciter quelques mouvements de protestations parmi les enseignants chercheurs(17) et certaines critiques de la part des organisations syndicales liées à l'opposition (18).

Elle s'est fait l'écho également des résistances quasi-générales à la modernisation du système fiscal initiée par la mise en vigueur de la TVA le 1^{er} avril. Différée à plusieurs reprises, cette réforme paraissait inadaptée aux structures de l'économie marocaine et principalement au secteur informel largement implanté et pratiquement imperméable aux normes des règlements sur factures. L'hostilité des milieux d'affaires de Casablanca n'a pas été sans quelque rapport avec le remplacement du Ministre des Finances A. Jouahri par M. Berrada, professeur d'économie et administrateur de sociétés, qui se montra plus accommodant dans l'application de la TVA.

(17) Plusieurs de ces mouvements ont affecté en juin les Facultés de médecine, tandis qu'en avril déjà la wilaya de Rabat avait interdit au SNESUP d'organiser un colloque sur le rôle de l'enseignement supérieur et de la recherche face à la crise.

(18) On en trouvera d'assez larges échos dans la revue *Lamalif* (178 et 179) Juin et Juillet-Août 1986.

La session d'automne sera en revanche beaucoup plus stimulante pour les formations politiques appelées à discuter du budget et des grandes lignes de la politique économique du gouvernement, tracées par le Roi dans son discours d'ouverture. L'examen du projet de loi de finances pour 1987 a en effet permis de nourrir le débat sur les objectifs de rigueur et d'assainissements imposés par le programme d'ajustement et sur les options libérales induites par le processus de privatisation de certaines entreprises publiques. Le Ministre des Finances a pour sa part défendu la politique budgétaire du gouvernement, axée sur la réduction du déficit et le rétablissement à moyen terme des équilibres fondamentaux. Le projet fait apparaître en effet un déficit de 8,6 milliards de DH, en baisse de 4,3 milliards DH par rapport à 1986; il cherche en outre à concilier deux objectifs essentiels, à savoir la réalisation non seulement de l'équilibre du budget de fonctionnement, mais d'une épargne permettant de financer une partie des dépenses d'investissement et ce, par l'adoption d'une politique d'austérité sélective en matière de dépenses de personnel et de matériel; la maîtrise de l'évolution des crédits inscrits au titre des dépenses d'investissement, de manière à les ramener à un niveau compatible avec les possibilités de paiement du Trésor Public.

Dans le cadre de la réduction des dépenses (59,7 milliards DH contre 76,5 en 1986), la majorité des budgets des ministères sont diminués en moyenne de 20 % par rapport aux crédits de paiements ouverts par la loi de finances 1986 à l'exception du budget de l'administration de la Défense nationale et de ceux de l'éducation nationale et de l'agriculture. Ces trois postes dont la dotation a été revue en hausse ont d'ailleurs été adoptés, lors des votes séparés, à l'unanimité par les parlementaires marocains. Les crédits inscrits au profit des collectivités locales passent de 1 000 millions de dirhams en 1986 à 2 775 millions de dirhams, suite à l'affectation des 30 % leur revenant sur le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les dotations budgétaires destinées aux établissements publics connaîtront également une diminution d'environ 20 %, alors que de nouveaux codes des investissements sont préparés pour soutenir le secteur privé. Des mesures d'aide et d'encouragement sont également prévues pour les exportations telles que la création d'un Fonds de garantie, et pour le secteur agricole comme l'exonération d'impôts jusqu'en l'an 2000 ainsi que d'autres avantages concernant le prix des engrais, des semences et les conditions de crédit.

En dépit des arguments développés par M. Berrada sur les vertus de la rigueur financière et de la désétatisation sectorielle de l'économie, les députés de l'opposition ont voté contre la loi de finances, manifestant ainsi leur désapprobation à l'égard d'une expérience qui leur paraît très limitée par rapport aux structures économiques et au marché financier du pays et très périlleuse au regard des incidences sociales de l'austérité. Cette politique d'ajustement commanditée par le FMI et le BIRD en contrepartie de l'assurance d'un soutien financier plus ou moins substantiel, avait même suscité quelques réserves des plus notoires, en particulier de la part du Président du patronat marocain; dans une mise en garde publique, à l'occasion du passage au Maroc du Président de la BIRD en avril, il appelait le gouvernement à faire preuve d'une vigilance

extrême à l'égard des indicateurs sociaux, et d'une certaine souplesse dans son plan de stabilisation, sous peine de voir se développer des tensions sociales aux conséquences profondes.

Ces tiraillements soulevés par la mise en œuvre de la politique d'ajustement, sont révélateurs du débat interne suscité par le poids des recommandations du FMI, et qui dépasse largement les zones d'influence des partis de gauche. Au même titre que les réponses parfois violentes de la société civile (émeutes du pain de 1984), ces divergences sont prises en compte par le roi, artisan principal de cette politique, pour tenter d'alléger les contraintes excessives dictées par les organismes internationaux, ou pour repousser l'échéance de certaines réformes qui risqueraient de relancer désordres sociaux et révoltes urbaines. Il faut ajouter que les intérêts en jeu et les besoins à satisfaire dans les domaines touchés par les réformes sont tels que le gouvernement marocain ne peut souscrire totalement aux conditions et aux échéances exigées par les experts financiers. Ainsi peuvent s'expliquer la réduction progressive et non l'arrêt des subventions aux biens de consommation, le report des augmentations des tarifs des services publics, l'entassement des rapports successifs sur la réforme du secteur public. Cette stratégie de consensus permet aussi au souverain d'atténuer les rigueurs de l'aide internationale et d'éviter les risques de déstabilisation interne qui pourraient en résulter. Derrière les objectifs de redressement financier et de développement économique, dont il tient à garder la maîtrise, il poursuit toujours le même objectif, s'assurer le contrôle de la société civile, fut-ce au prix des arbitrages imposés par les organismes internationaux.

Sans doute, cette stratégie de consensus fournit-elle au souverain marocain des ressources à la fois économiques et politiques lui permettant de garantir la stabilité du système et de conforter son propre leadership, sans bouleverser les assises sociales de son pouvoir ni les règles du jeu politique. Mais elle a ses limites, qui ne sont pas seulement d'ordre économique et financier mais aussi d'ordre politique. Elles sont liées aux dérapages excessifs d'un endettement cumulatif, et à l'accroissement incontrôlé de certaines dépenses impératives ou d'intérêt national, comme la poursuite de la guerre au Sahara ou les factures énergétique et alimentaire. Dans les premiers mois de l'année, la situation financière était tellement critique qu'elle a entraîné un retour plus strict aux consignes du FMI pour obtenir la réouverture des crédits nécessaires. Le prix économique de cette « sous-traitance » peut également comporter à terme des implications néfastes au plan social, tant à l'égard des classes moyennes que des possédants; les premières supporteront mal le blocage des salaires, l'arrêt des recrutements dans la Fonction Publique, ou encore, l'augmentation du prix de certains produits de base; tandis que les seconds accepteront difficilement de faire les frais d'une fiscalité plus lourde et plus diversifiée. Les objectifs économiques implicitement visés par cette politique d'ajustement, comme la création d'un environnement favorable aux investissements, risquent de se trouver remis en cause. Le prix « diplomatique » de cette dépendance, qui en quelque sorte redonne un sens à la visite de S. Perez et à la rupture de l'union maroco-libyenne, peut aussi conduire le régime à un isolement préjudiciable par rapport à ses attaches arabo-musulmanes.

IV — LE REDRESSEMENT DE L'ÉCONOMIE AUX PRISES AVEC LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT

Sur le plan économique, l'année 1986 a été marquée par des résultats encourageants au niveau des équilibres fondamentaux et par des performances appréciables, de l'avis même du patronat marocain et de la Banque mondiale, sur le plan de l'investissement et de la croissance. L'année avait pourtant mal commencé, malgré la négociation laborieuse des accords de rééchelonnement conclus à la fin 1985 avec le Club de Paris (créanciers publics) et le Club de Londres (Banques commerciales privées). En effet le Maroc qui n'a pu honorer en janvier 1986 la première échéance de 85 millions de dollars, s'était vu privé du soutien financier public et privé et notamment des ouvertures de crédit autorisées par le FMI dans le cadre de l'accord de confirmation de septembre 1985. Ce retard qui n'a pu être rattrapé que par un prêt de la Banque arabe du Développement, va suspendre la mise au point du programme d'ajustement prévu pour le premier semestre, sans pour autant interrompre les contacts avec les services du Fonds et de la Banque mondiale qui aboutiront en septembre 1986 à l'adoption d'un nouveau programme couvrant le dernier trimestre 1986 et l'année civile 1987. Malgré ces débuts difficiles, l'économie marocaine va bénéficier de facteurs exogènes favorables, comme le fléchissement du prix du pétrole, le retour à une pluviosité abondante et la baisse des taux d'intérêt. Au total, son évolution va connaître un certain nombre de développements positifs, ainsi que le font apparaître les données statistiques globales et sectorielles (19).

Ainsi, en est-il de l'assainissement de la structure financière, avec notamment un très net recul du déficit budgétaire qui a diminué d'un tiers (7,6 milliards DH contre 10,5 milliards en 1985) pour se situer à 6,5 % du Produit Intérieur Brut au lieu de 8,9 % en 1985.

Au niveau de la balance des paiements et des échanges commerciaux, les effets favorables de la conjoncture internationale (baisse des prix du brut) d'une part, et de la bonne récolte céréalière d'autre part, ont compensé la mévente des phosphates et de leurs dérivés et ont permis de réduire sensiblement le déficit commercial. Celui-ci a été ramené de 16 935 MDH à 12 501 MDH, une baisse de 26,2 %

Le taux de couverture des importations par les exportations s'est amélioré de près de 8 points, passant ainsi de 56,2 % en 1985 à 63,9 % en 1986.

L'amélioration du déficit commercial, conjuguée avec d'autres facteurs favorables, s'est traduite par une réduction du déficit de la balance des paiements. Ramené de 8 641 MDH en 1985 à 2 040 MDH en 1986, le déficit du compte courant ne représente plus que 1,5 % du PIB au lieu de 7 % en 1985. Le rééchelonnement d'une partie de la dette extérieure (1 785 M \$ ou 16 200 MDH) et la mobilisation de nouveaux concours extérieurs (6 900 MDH) ont permis de

(19) Cf. Tableaux chiffrés *infra* Documents, p...

couvrir le déficit du compte courant et de dégager, au niveau de la balance des paiements globale un solde légèrement positif (742 MDH).

Troisième indicateur d'équilibre, le taux d'inflation, perçu à travers l'indice officiel du coût de la vie, se situe à un niveau raisonnable (8,8 % en données corrigées) si on tient compte du renchérissement de certains biens importés, par suite du glissement du cours du Dirham et de la libéralisation des prix de certains produits.

L'autre satisfaction de l'exercice 1986, après l'amélioration des équilibres fondamentaux, concerne la reprise du rythme de croissance au-delà des estimations les plus optimistes. En effet, le Produit Intérieur Brut a connu une forte croissance qui a atteint 5,8 % contre 4,5 % en 1985, un résultat qui est dû en grande partie au caractère exceptionnel de l'activité agricole dont la valeur ajoutée s'est accrue de 24 % en 1986 contre 12,1 % en 1985.

L'ensemble des secteurs d'activités a participé à cette augmentation du PIB, à l'exception du secteur des mines, touché par la déprime qui a caractérisé presque l'ensemble des substances sur le plan international, et du BTP qui a quelque peu souffert de la forte compression des dépenses d'équipement.

L'activité industrielle manufacturière prise globalement s'est considérablement améliorée par rapport à 1985. La valeur ajoutée industrielle s'est accrue de 3,45 % contre 1,74 % en 1985. La reprise est due à l'essor qu'a connu la production des branches de textile (+ 8,3 %) du matériel électrique et électronique (4,1 %), de la chimie-parachimie (+ 21,2 %), du caoutchouc (+ 7,3 %), et du cuir et chaussures (+ 2,2 %). Les autres branches ont vu leur activité diminuer (métallurgie, matériel de transport) en raison notamment de la réduction des investissements publics. De manière générale, les branches tournées vers les marchés extérieurs ont connu des taux de croissance relativement importants. C'est le cas des activités des conserves notamment de poissons, de vêtements confectionnés, de la bonnetterie et des tissus en fibres synthétiques qui ont réalisé des hausses de 21 %, 32 %, 71 % et 62 % respectivement. Par contre, les branches dont les fabrications sont tournées vers les marchés intérieurs ont connu une activité réduite, sauf dans de rares exceptions. C'est le cas des boissons gazeuses (- 11 %), du secteur automobile (- 16,6 %) et de certaines branches du secteur textile (coton, soierie et lainage). D'autres ont connu une évolution favorable comme le secteur sucrier (12,7 %), le secteur ciment (+ 1,1 %) l'industrie pharmaceutique (+ 15 %) et la transformation des matières plastiques (+ 20 %).

En ce qui concerne le tourisme, la baisse enregistrée en nombre d'arrivées (4,3 %) était compensée par une augmentation de 8 % du nombre des nuitées, amenant ainsi une progression des recettes touristiques de 10,2 % pour s'établir à 6 331,2 millions de DH.

L'activité dans le secteur des services a, quant à elle enregistré un taux de croissance de 4 % provenant du transport (+ 4 %) et du commerce (+ 3 %).

Quant à la formation brute du capital fixe, elle n'a augmenté que de 5,2 %. Les investissements industriels agréés dans le cadre du code d'encouragement

ont progressé de 25 % pour atteindre 3,5 milliards de DH au lieu de 2,8 en 1985. Ces investissements ont été réalisés essentiellement par le secteur privé marocain qui en a initié plus de 3/4; le capital étranger étant intervenu pour 25 % des investissements. Quant aux investissements dans les PME-PMI, ils ont concerné 731 agréments dont 330 créations et 401 extensions avec une enveloppe globale de l'ordre de 792 MDH et des prévisions d'emplois de près de 21 000.

La situation des finances marocaines, lourdement entravée par le poids d'une dette extérieure évaluée à plus de 14 milliards de dollars, a bénéficié en fin d'année de plusieurs développements favorables, liés au redressement et à l'assainissement appréciables de son économie. Le « Club de Londres » (environ 200 Banques commerciales privées) a accepté le 13 décembre le rééchelonnement de la dette marocaine qui représentait sur les années 85, 86, 87 et 88, 1,8 milliards de dollars. Ces échéances à moyen et long terme sont reportées sur 12 ans avec une période de grâce allant jusqu'à la fin de 1990. Les lignes court terme à date du 30 septembre 1986 sont maintenues; quant aux lettres d'acceptation marocaine (450 millions de dollars) elle seront amorties en 6 ans à compter de mars 1987, en 24 trimestrialités; enfin les découverts bancaires (environ 250 millions de dollars) seront apurés entre mars 1987 et juin 1992. Le FMI de son côté a approuvé le 16 décembre un accord stand-by permettant au Trésor Marocain de disposer de 230 millions de dollars durant les seize prochains mois. Cette aide est destinée à soutenir le programme économique et financier du gouvernement marocain en vue de rétablir les équilibres du budget et de la balance des paiements.

Au vu de ces résultats qui font état d'une amélioration sensible tant au niveau de l'évolution des agrégats économiques qu'au niveau de la situation financière, le Maroc semble donc encouragé à poursuivre la politique d'ajustement et les réformes de structures qui lui sont liées, sans pouvoir renoncer au soutien actif de ses pays amis ni à la confiance renouvelée de ses créanciers internationaux. La stratégie du gouvernement en témoigne largement, notamment à travers les mesures définies dans la loi de Finances pour 1987, et qui sont orientés vers un plus grande réduction des déséquilibres financiers et une mobilisation plus accrue des ressources nécessaires à une croissance soutenue et durable. Il semble acquis également que la poursuite de cette politique de redressement et d'assainissement aura pour axes principaux : la libéralisation du commerce extérieur, la maîtrise de la gestion du secteur public, la privatisation des entreprises semi-publiques ou mixtes, la modernisation du système fiscal et la redynamisation du rôle du secteur privé. Des réformes qui s'inscrivent dans le droit fil de la libéralisation de l'économie préconisée par le tandem FMI-BIRD et dont certaines déjà amorcées ou réalisées partiellement, ne semblent pas toujours aisées à appliquer avec succès ni assurées d'une réelle efficacité.

Ces réformes se situent en outre dans des domaines où les abus sont notoires mais tolérés en raison des risques de violence ou de destabilisation que comporte la remise en cause de certains intérêts. On peut donc s'interroger, en dehors des mesures économiques relevant de la gestion de la demande, sur la signification économique des changements intervenus ou attendus dans les

autres secteurs; d'une manière plus générale, on peut se demander comme le souligne un analyste financier (20) quel pourra être « l'impact sur le développement économique » d'une libéralisation s'opérant dans un pays à économie en bonne partie souterraine (30 à 40 % du PIB) ayant un secteur privé insuffisamment préparé pour prendre le relais, et marqué par l'absence de supports pour réussir des dénationalisations ». C'est ce qui explique sans doute la vigueur des débats internes suscités autour des effets pervers de la privatisation et la prudente détermination des autorités à limiter la mise en œuvre d'un processus mal adapté tant aux structures économiques et financières locales qu'au comportement des capitalistes nationaux. Si louables que soient les résultats enregistrés, les organismes internationaux eux-mêmes ne semblent pas accrédi-ter l'hypothèse qu'ils marquent une tendance durable sans la poursuite de nouveaux efforts vigoureux de la part des pouvoirs publics et de la communauté des bailleurs de fonds. Mais le volontarisme des dirigeants suffira-t-il à consolider les progrès dans la stabilisation de l'économie et garantir une croissance minimale qui puisse abriter le pays d'une austérité excessive et insupportable socialement ? L'économie marocaine ne manque ni de ressources, ni d'atouts, ni de savoir-faire, ni de souplesse pour se prêter à relever de tels défis. Mais la somme de ses rigidités et défaillances structurelles, associée au poids des nouvelles contraintes de l'environnement international, et au coût incontournable de certaines obligations nationales, sont toujours susceptibles de compromettre la gestion rigoureuse de tels dilemmes.

Les implications de l'élargissement de la CEE vont peser à cet égard, lorsque l'on sait l'ampleur de son intervention dans l'économie marocaine qui est de l'ordre de 40% pour les importations et de 50 % pour ses exportations. C'est ce qui explique sans doute la frilosité ambiante des relations maroco-espagnoles durant l'année, tempérée par une compréhension réciproque et une attention partagée pour, du côté espagnol, laisser bénéficier le Maroc de certains avantages tarifaires et financiers et, du côté marocain, préserver les intérêts de l'Espagne dans les Présides, malgré les vives tensions qui ont opposé les populations de Ceuta et Melilla tout au long de l'année (21).



L'année 1986 reste marquée, au-delà des « turbulences » diplomatiques et de leurs retombées politiques internes, par une assez grande continuité au plan de la gestion gouvernementale et de la stratégie royale de contrôle politique et social. La formule gouvernementale a certes connu quelques changements : comme le remplacement en septembre du Premier Ministre K. Lamrani par le Dr. Azzedine Laraki déjà nommé Vice-Premier Ministre en mars. Trois autres remaniements ont été opérés, à l'Économie (M. Berrada), à l'Éducation Nationale

(20) OUDGHIRI (Taha), « Maroc : les limites d'une expérience ». *Le Monde* 5/8/86 : 19-20.

(21) Cf. Chronologie. Le contentieux porte sur l'application de la « Loi sur les étrangers » votée par les Cortès en avril 1986 : conditions plus strictes quant au séjour des Marocains, procédures d'expulsion plus expéditives... ces événements ont fait l'objet, de la part de l'Istiqlal, d'une exploitation nationaliste, sur le mode « saharien » d'un projet de « Marche Verte »...

(M. Hilali) en remplacement de M. Laraki et aux relations avec la CEE (M. M. Sekkat).

Mais ces changements au niveau des hommes ne semblent pas vraiment avoir touché les options fondamentales de la stratégie de développement économique et de contrôle politique que le roi s'efforce d'imposer depuis les années 1980 pour assurer à la fois la stabilité du pouvoir monarchique et l'équilibre d'une économie vulnérable et lourdement endettée. Le concours des organismes financiers internationaux en est un élément essentiel dans la mesure où il permet au système d'obtenir l'aisance et la souplesse financières qui aident à surmonter les contraintes structurelles et conjoncturelles de l'économie marocaine, tout en continuant d'assumer les dépenses de guerre du Sahara. Les contrôles et les révisions de politique économique qu'il implique ne font pas, loin s'en faut, l'unanimité dans les rangs de la classe politique et surtout de l'opposition.

En effet, la classe politique qui est largement engagée dans les affaires, tout autant que le secteur privé qui a profité de l'ouverture du champ économique, redoutent quelque peu le contrecoup social de la politique de rigueur sur les couches populaires notamment rurales et sur une classe moyenne urbaine en plein essor démographique.

Les profits attendus du retour au marché et de la libéralisation de l'économie ne sont pas de nature à transformer sensiblement les comportements du capitalisme local, voire étranger, au point de relancer l'investissement et d'améliorer la compétitivité de l'économie marocaine, dans un environnement international toujours difficile. La technostructure elle-même, qui partage les impératifs internationaux d'une gestion économique plus rationnelle et plus rigoureuse, ne paraît pas totalement favorable à un simple démantèlement du secteur public qui suivrait une privatisation désordonnée et génératrice d'inégalités sociales. Elle semble, sur ce point, rejoindre au moins tacitement les critiques formulées par l'opposition sur les effets pervers du désengagement de l'Etat. L'USFP notamment s'y est longuement attaché, dans son memorandum d'octobre 1984, où elle stigmatisait les responsabilités des organismes financiers internationaux en particulier dans la dégradation des équilibres sociaux, et où elle prônait une réhabilitation du rôle modernisateur de l'Etat, face aux perspectives de privatisation de l'économie et aux « consignes » de réduction des dépenses publiques.

Ces critiques plus ou moins explicites, ne compromettent pas fondamentalement l'accord tacite mais quasi général sur cette gestion « hassanienne » du changement économique et social.

La paix sociale est relativement assurée, l'ordre public globalement maintenu, l'autonomie du pays garantie, et sa « réunification » nationale en bonne voie d'être parachevée...

L'équilibre du système politique n'en demeure pas moins vulnérable, dans la mesure où la stratégie et les ressources qui la servent sont très dépendantes de l'extérieur. Aussi, le roi est-il amené à assouplir et à ouvrir le champ politique

intérieur, sur le terrain de la démocratisation notamment, et des relais politiques indispensables à la survie du régime. L'octroi de fonds publics importants (22) décidé par le souverain en décembre, à l'intention de la presse nationale, des formations politiques et des organisations syndicales (23) répond en partie à ces exigences. Quant aux groupes de soutien, la création au cours de l'année de plusieurs associations régionales socio-culturelles, dirigées par des hommes de confiance ou très proches du Palais, laisse à penser au vu de leur clientèle élitiste et moderniste, et de leurs objectifs déclarés (encadrer, faire participer la jeunesse...) qu'elles peuvent prendre, par le biais d'une action culturelle rénovée et contrôlée, le relais des partis politiques ou bien constituer le cas échéant l'assise d'un rassemblement partisan, enraciné dans la société, pétri de tradition et de valeurs arabo-musulmanes mais ouvert au monde moderne et indéfectiblement attaché à la Monarchie. Le culturel, qui était depuis quelques années le vecteur privilégié d'une expression régénérée et diversifiée du politique, sera-t-il amené à être non plus l'autre voie du « politique » mais la voie « d'une seule politique » ?.

Jean-Claude SANTUCCI*

BIBLIOGRAPHIE

Pour rédiger cette chronique intérieure, on s'est appuyé essentiellement sur les chronologies et revues de presse du mensuel *Grand Maghreb*, notamment les rubriques « Politique intérieure et Administration », « Économie et Société », « Conflit saharien », complétées par des informations recueillies sur place à travers la presse locale et à l'occasion de quelques entretiens. On a également consulté les références bibliographiques suivantes :

Vie Politique

- LEVEAU (R.). — « Pouvoir politique et pouvoir économique dans le Maroc de Hassan II ». *Les Cahiers de l'Orient* (6), 2^e trimestre 1987 : 31-32.
- LEVEAU (R.). — « Stabilité du pouvoir monarchique et financement de la dette » *Maghreb-Machrek*, 3^e trim. 1987 : 6-15.
- « Le Mouvement populaire à l'épreuve ». *Lamalif* (181), octobre 1986 : 7.
- « Variations autour du consensus », *Lamalif* (182), novembre 1986 : 15.
- DANIEL (Jean). — « Un entretien avec le roi Hassan II, roi du Maroc » *Le nouvel Observateur* 28/3-3/4/86 et 4/4/86.
- BRANCHE (Pierre). — « Maroc : l'opposition de Sa Majesté : *Le Figaro*, 17/12/86 : 4.
- « Dossier enseignement », *Lamalif* (179), juillet-août 1986 : 25-35.
- « Réforme de l'Université : mauvaise toilette ». *Lamalif* (178), juin 1986 : 16-18.

(22) Une subvention annuelle de 20 MDH.

(23) La première a été créée en avril 1985 à Marrakech sous le nom de « Grand Atlas », dirigée par M. Mediouri, chef de la Sécurité royale. En mars 1986, est fondée à Fès l'association « Fès Saïss » avec à sa tête M. Mohamed Kabbaj, puis en juin à Meknès la « Grande Ismailia » présidée par M. Omar Benchemsi et à Salé l'« Association du Bou Regreg » dirigée par M. Mohamed Aouad; en juillet à Rabat l'association « Ribat El Fath » présidée par M. Abdelfettah Frej, Secrétaire particulier du Roi, et à Agadir en octobre « Igh Souss » dirigée par M. A. Boufetas.

* CRESEM.

- YATA (Nadir). — « Maroc : le bilan diplomatique pour 1986 », *Lamalif* (184), janvier 1987 : 12-15.
 « La rencontre d'Ifrane et la rupture du Traité d'Oujda », Dossier *Grand Maghreb* (51-52), septembre 1986.
 « La rencontre d'Ifrane de A à Z ». *L'Opinion* 918/86 p. 1 à 3.
- DACUD (Z.). — « Processus à Ifrane ? ». *Lamalif* (179), juillet-août 1986.

Économie

- GROUIGNEAU (Françoise). — « Le Maroc cherche à rassurer ses créanciers par sa rigueur ». *Le Monde*, 24/3/86 : p. 4.
Banque du Maroc, Rapport sur l'Exercice 1986.
Cédies Informations Casablanca, Rapport sur la conjoncture 1986.
Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Année 1986.

Sahara

- DAHMANI (A.). — « Sahara : un prochain paradis touristique ? » *Jeune Afrique* (1331), 9/7/86 : 40-44.
- DAHMANI (A.). — « Sahara : la guerre s'ensable », *Jeune Afrique* (1355-56), 24-31/12/86.
- FRICTSCHER (F.). — « Avec le Polisario, sur le "mur" marocain ». *Le Monde*, 14/11/86 : 7.
- GUERIVIERE (Jean de La). — « La guerre au bulldozer ». *Le Monde*, 28/2/86, p. 6.
- GUERIVIERE (Jean de La). — « Les sentinelles du désert ». *Le Monde*, 9-10/3/86 : p. 4.

ANNEXES

I. — Chronologie

Janvier

- 3 — 5 000 mineurs (O.C. Phosphates) sont en grève à Youssoufia, cf. le 10/2.
 6 *au*
 10 — 16^e Conférence ministérielle de l'O.C.I.
 21 — Ouverture à Marrakech des travaux du Comité Al Qods.
 24 — Tension dans les enclaves de Ceuta et Méhilla, en réaction à la nouvelle loi espagnole de Juillet 1985 sur les Etrangers.
 28 — *L'Opinion* fait état des retards de paiement dans le rééchelonnement de la dette extérieure avec le Club de Londres.
 28/1 *et*
 5/2 — Violents affrontements à Méhilla entre forces de l'ordre et population musulmane.

Février

- 5 — Conseil de gouvernement axé sur la préparation du prochain Plan.
 10 — Accord entre Madrid et les dirigeants des Communautés d'origine marocaine des Présides à propos de la loi espagnole sur les Etrangers.
 13 — 27 militants d'extrême-gauche (Ila Al Amam) condamnés à Casablanca.
 22 *et*
 26 — Attaques du Polisario contre le mur de défense.

Mars

- 3 — Discours du Trône et célébration à Marrakech du 25^e Anniversaire de l'intronisation d'Hassan II.
 3 — Rencontre entre les souverains espagnol et marocain.
 7 — Conférence de presse du roi Hassan II.
 13 — Création de l'association socio-culturelle régionale « Fès Saïss ». Quatre autres associations seront créées en juin à Meknès et Salé, en juillet à Rabat et en octobre à Agadir.
 24 — Interview du roi au quotidien koweïtien « Assyassa ».
 28/3 *et*
 4/4 — *Le Nouvel Observateur* publie un entretien de J. Daniel avec le roi Hassan II.
 29/3 *au*
 10/4 — Tournée du roi Hassan II dans les provinces du Sud.

Avril

- 1 — Entrée en vigueur du régime fiscal de la TVA.
- 3 au 15— Deuxième Foire islamique à Casablanca.
- 7 — M. Mohamed Berrada est nommé ministre des Finances en remplacement de M. A. Jouahri.
- 8 — Séance de travail à Erfoud entre le roi et les leaders et représentants des partis politiques sur le Sahara.
- 9 au 14— « Conversations indirectes » à New York entre le Maroc et le Polisario.
- 17 — Elections législatives et communales partielles dans différentes régions.
- 26 — Manifestations à Mèlilla contre le racisme et pour l'égalité des droits entre les communautés musulmane et chrétienne.
- 27 — Réunion des 4 partis politiques maghrébins ayant participé à la Conférence de Tanger en 1958.

Mai

- 5 — Crise interne à l'U.C. à l'occasion d'un mouvement de grève du personnel de son groupe de Presse.
- 5 au 9— Conversations indirectes entre le Maroc et le Polisario.
- 15 — Le roi Hassan II préside au Palais Royal la 1^{ère} causerie religieuse du Ramadan.

Juin

- 5 — Pétition de l'USFP, du PI et du PPS pour accorder le statut des prisonniers politiques à une soixantaine de personnes arrêtées en janvier 1984.
- 13 au
- 15 — Premier Colloque national sur la culture marocaine à Taroudant.
- 14 au
- 22 — 27^e Festival des Arts populaires à Marrakech.
- 19 au
- 22 — Troisième Colloque national sur les collectivités locales.
- 24 — La République Dominicaine reconnaît la RASD.
- 27 — Dans son message à la Chambre des représentants, le roi propose la création d'une Assemblée communautaire maghrébine consultative.

Juillet

- 3 — Nomination de 6 nouveaux hauts fonctionnaires au Ministère de l'Information.
- 8 — La bonne récolte 85/86 estimée à plus de 60 millions de quintaux, va supprimer les importations de céréales, et permettre des économies de devises.
- 11 — Selon les chiffres de la CGEM, le revenu du tourisme et les transferts de capitaux effectués par les travailleurs marocains de l'étranger ont rapporté en 1985 près de 16 milliards de DH.

- 12 — 43 188 élèves sur 191 000 (23,73 %) ont réussi l'épreuve du Baccalauréat.
- 17 — Entretien Hassan II — Pérez de Cuellar sur le conflit du Sahara Occidental.
- 19 — Manifestations à Mèlilla et nouvelles tensions entre la communauté chrétienne et musulmane.
- 21 au
- 24 — Rencontre et entrevue à Ifrane entre le roi et M. Shimon Pérès.
- 23 — Discours du roi à la Nation après la « rencontre d'Ifrane ».
- 26 — Le roi démissionne de son poste de Président en exercice du Sommet arabe.

Août

- 4 — Message du roi à tous les chefs d'Etats arabes, au sujet de l'entrevue d'Ifrane.
- 7 — Conférence de presse du roi à propos de la rencontre d'Ifrane.
- 27 — Bilan du Polisario sur les dernières attaques contre les Forces marocaines.
- 29 — Rupture du Traité d'union avec la Libye.

Septembre

- 3 — M. Driss Slaoui est nommé représentant du Maroc aux Nations Unies, en remplacement de M. Moulay Mehdi Alaoui.
- 1 — Etablissement d'un visa d'entrée pour tous les ressortissants arabes, à l'exception des Jordaniens et Saoudiens.
- 26 — *Le Nouvel Observateur* publie un interview accordée par Hassan II à J. Daniel : « contre les barbares je suis prêt à prendre les armes ».
- 30 — M. Karim Lamrani est remplacé au poste de Premier ministre par M. A. Laraki. Remaniement ministériel à l'Education Nationale (M. Hilali) et aux Affaires européennes (M. Sekkat).

Octobre

- 5 — « Congrès » extraordinaire du Mouvement Populaire, M. Ahardane est écarté de la direction de ce Parti dont il a été le fondateur et le secrétaire général.
- 6 — Des dirigeants de l'UGEM arrêtés à la Faculté de Médecine de Rabat pour distribution de tracts.
- 10 — Ouverture de la session parlementaire d'automne. Le roi annonce une réforme du secteur semi-public.
- 10 au
- 22 — Attaques et pilonnages menés par les combattants sahraouis contre le mur de la Défense au Sahara.
- 22 — Adoption par la Commission Décolonisation de l'AG de l'ONU d'une résolution recommandant des négociations directes.
- 29 — Editorial de A.R. Guedira dans *Le Matin du Sahara* à propos de l'affaire Jo Ohanna.
- 30 — Le quotidien du Parti Communiste marocain (PPS) est suspendu.

Novembre

- 3 — Déclaration gouvernementale de politique générale présentée par le Premier Ministre devant la Chambre des Représentants : Enseignement, autosuffisance alimentaire et rationalisation du secteur public.
- 4 au 26— Débats parlementaires sur le programme gouvernemental.
- 7 — 2 000 musulmans de Mèlilla proclament le caractère « arabe et musulman » de leur ville.
- 11 — Vives réactions du parti de l'Istiqlal à propos de l'affaire des Présides.
- 12 — A Casablanca, condamnation de trois militants d'extrême-gauche.
- 15 au
- 18 — Nouveaux incidents à Mèlilla — Grève des commerçants musulmans.
- 30 — Renouvellement des instances dirigeantes de la CDT lors de son 2^e Congrès.

Décembre

- 5 — Visite au Maroc du secrétaire américain à la Défense venu s'entretenir de la coopération militaire avec le Maroc.
- 10 — Grève de la faim dans les prisons de Kénitra et Casablanca, à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Homme.
- 13 — Accord du Club de Londres sur le rééchelonnement de la dette marocaine.
- 16 — Accord stand-by du FMI en faveur du Maroc (230 millions de dollars sur 16 mois).
- 18 — Manifestation de 300 musulmans à Mèlilla.
- 19 — Quatre détenus politiques (Ilal-Amam) sont grâciés par le roi et remis en liberté.
- 22 — Le roi décide de faire attribuer une aide financière de l'Etat à la presse et aux organisations politiques et syndicales.
- 25 — Grève de la faim entamée par 26 militants (Ilal-Amam) détenus dans plusieurs prisons du pays.

II. — Statistiques

771

A) Données chiffrées sur l'économie marocaine en 1986

1) L'évolution du P.I.B.

Produit intérieur brut et sa ventilation par grandes branches				
(en millions de dirhams)				
Source : Direction de la Statistique				
(Prix courants)				
	1983	1984	1985**	1986*
Administrations publiques	12 495	13 214	14 381	15 857
Agriculture, sylviculture et pêche	16 130	17 547	21 996	28 589
Industrie extractive	3 996	5 155	5 597	4 787
Raffinage de pétrole	1 885	2 178	2 434	2 227
Électricité et eau	1 349	1 486	1 976	2 147
Combustibles solides et pétrole brut	214	276	283	296
Industries manufacturières	15 954	17 360	20 217	23 502
Bâtiment et travaux publics	6 695	6 903	7 817	7 415
Transports et communications	4 478	5 217	5 866	6 694
Hébergement et restauration	1 625	1 902	2 193	2 406
Autres services non financiers	11 817	13 504	15 033	16 995
Institutions de crédit	2 469	3 136	3 736	4 379
Sociétés d'assurance, caisses de retraite et d'intermédiaires	89	136	156	161
Commerce	11 331	12 783	13 832	15 570
Services bancaires imputés	- 2 270	- 2 974	- 3 675	- 4 411
Droits et taxes sur importations	6 378	7 016	7 469	7 721
Total (P.I.B.)	94 635	104 839	119 311	134 335
(Prix constants 1969)				
Agriculture, sylviculture et pêche	3 844	3 833	4 296	5 283
Industrie extractive	934	991	972	932
Energie et eau	1 530	1 537	1 582	1 544
Industrie manufacturières et artisanat	5 735	5 638	5 736	5 934
Bâtiment et travaux publics	1 524	1 449	1 536	1 377
Transports et communications	1 811	1 904	1 962	2 048
Autres services	5 509	5 755	6 102	6 405
Commerce	6 037	6 138	6 249	6 556
Administrations publiques	6 601	6 973	7 455	8 049
Services bancaires imputés	- 752	- 876	- 1 005	- 1 110
D.T.I.	1 875	2 042	2 067	2 084
Total (P.I.B.)	34 648	35 384	36 952	39 102
Formation brute de capital fixe				
(en millions de dirhams)				
Source : Direction de la Statistique				
(Prix courants)				
	1983	1984	1985**	1986*
Matériel et outillage	7 895	9 302	9 989	11 833
Bâtiment	7 403	7 879	8 189	8 052
Travaux publics	4 480	4 381	5 695	5 117
Aménagement et plantation	442	518	648	700
Bétail	325	380	443	562
Total	20 544	22 460	24 964	26 264

Agriculture (superficie-production) Campagne 1985-86

Source : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme Agraire

Culture	Superficie 1 000 ha	Production 1 000 Qx	Variation Production en % 85.86/84.85
Céréales d'hiver	4 762,8	74 629,3	+ 50,6
Dont :			
Blé dur	1 191,8	19 812,7	+ 47,7
Blé tendre	1 034,4	18 278,2	+ 79,8
Orge	2 471,8	35 628,6	+ 40,2
Alpiste	5,6	75,2	+ 19,9
Avoine	53,0	767,5	+ 117,8
Autres	6,2	67,1	- 55,4
Céréales de prin- temps	402,9	3 422,8	+ 0,5
Dont :			
Maïs	375,0	3 068,6	- 4,4
Sorgho	23,4	149,4	- 29,9
Riz	4,5	204,8	+ 1 083,8
Légumineuses	501,4	4 680,3	+ 20,5
Dont :			
Fèves	195,9	2 146,2	+ 10,4
Pois-chiches	82,2	704,5	+ 55,2
Petits-pois	49,8	418,9	- 12,9
Lentilles	85,6	695,5	+ 50,5
Autres	87,9	715,2	+ 31,8
Oléagineux	69,1	682,2	+ 28,5
Dont :			
Tournesol	48,5	432,6	+ 79,9
Arachides	20,6	249,6	- 14,0
Cultures industriel- les	81,7	34 435,8	+ 15,2
Dont :			
Betteraves	55,2(1)	26 248,4	+ 16,9
Canne à sucre ..	12,4(1)	7 922,4	+ 10,0
Coton	14,1	265,0	+ 6,4

(1) La superficie moissonnée

Production et exportations d'agrumes

En milliers de tonnes	Octobre 1983-Juillet 1984			Octobre 1984-Juillet 1985			Octobre 1985-Juillet 1986		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	747	208	389	685	231	403	809	286	422
Petits fruits	243	85	131	245	85	136	346	136	178
Divers	27	1	2	30	4	5	30	4	6
Total	1 017	294	522	960	320	544	1 185	426	606

SOURCE : Office de commercialisation et d'exportation.

Exportations de primeurs

En milliers de tonnes	Oct.83-Sept.84		Oct.84-Sept.85		Oct.85-Sept.86	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	63	89	72	94	74	100
Pommes de terre	45	50	44	48	59	69
Autres légumes	2	4	2	3	3	4
Total	110	143	118	145	136	173

SOURCE : Office de commercialisation et d'exportation.

Activité sucrière

(en tonnes)

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce

	1985	1986*	Variation en %
Production du sucre à partir des ressources locales	362 116	411 046	+ 13,5
Dont :			
Production à partir de la betterave	301 271	337 041	+ 11,9
Production à partir de la canne à sucre	60 845	74 005	+ 21,6
Importations	238 000	297 200	+ 24,9
Production du sucre raffiné			
Sucre en pains	361 271	369 489	+ 2,3
Sucre en lingots et morceaux	54 279	61 298	+ 12,9
Sucre granulé	207 529	234 590	+ 13,0
Total	623 079	665 377	+ 6,8
Consommation du sucre			
Sucre en pains	362 862	367 526	+ 1,3
Sucre en lingots et en morceaux	52 086	58 323	+ 11,9
Sucre granulé	235 313	241 244	+ 2,5
Total	650 261	667 093	+ 2,6

Production des minerais

(en milliers de tonnes)

Sources : Direction des Mines, sauf pour les données des phosphates dont la source est l'Office Chérifien des Phosphates.

Minerais	1985 (R)	1986	Variations en %
Phosphates	20 778,9	21 427,2	+ 3,1
Plomb	153,0	104,8	- 31,5
Manganèse chimique	43,7	36,7	- 16,0
Fer	180,0	195,6	+ 8,7
Cuivre	59,6	54,7	- 8,2
Zinc	28,2	24,3	- 13,8
Barytine	463,4	169,9	- 63,3
Fluorine	74,4	83,0	+ 11,6
Antimoine	1,7	1,4	- 17,6
Argiles smectiques	24,4	35,1	+ 43,9
Sel	105,0	118,8	+ 13,1
Argent (tonnes)	137,2	103,5	- 4,9
Eaux minérales (1000 m ³)	70,6	62,0	- 12,2

Production de l'énergie.

	1985	1986	Variations en %
Energie électrique brute (millions de Kwh)	6 502,4	6 928,5	+ 6,5
Dont :			
Thermique (millions Kwh)	6 016,5	6 285,8	+ 4,5
Hydraulique (millions Kwh)	485,9	642,7	+ 32,3
Charbon (1) (1000 tonnes)	774,5	775,0	+ 0,1
Pétrole brut (1000 tonnes)	22,2	23,2	+ 4,5
Gaz naturel (millions m ³)	87,0	49,3	- 43,4
Pétrole total raffiné (1000 tonnes)	4 622,7	4 291,7	- 7,2
Production des deux raffineries (2) (en 1000 tonnes)			
Ordinaire	102,0	97,9	- 4,0
Super	229,0	220,9	- 3,5
Gazoil	1 269,7	1 192,5	- 6,1
Pétrole lampant	55,3	48,3	- 12,6
Carburacteur	214,0	204,2	- 4,6
Fuel-oil	2 051,9	1 923,7	- 6,2
Butane	171,2	171,9	+ 0,4
Propane	30,5	32,4	+ 6,2

Sources : (1) Charbonnages du Maroc.

(2) Sociétés de raffinage à savoir la SAMIR et la S.C.P.

Les Equilibres Extérieurs

Balance des paiements 1986

	Recettes	Dépenses	Soldes
A — Biens et services	33 056,3	49 121,9	- 16.065,6
1. Marchandises F.O.B.	21 946,0	31 654,9	- 9 708,9
2. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	1 599,2	3 134,3	- 1 535,1
3. Autres transports	595,4	291,1	+ 304,3
4. Voyages	6 730,0	910,0	+ 5 820,0
5. Revenus des investissements	136,4	6 405,1	- 6 268,7
6. Transactions gouvernementales	713,9	6 048,9	- 5 335,0
1. Autres services	1 335,4	677,6	+ 657,8
B — Paiements de transfert	14 584,0	480,7	+ 14 103,3
8. Privés	13 742,9	194,7	+ 13 548,2
9. Publics	841,1	286,0	+ 555,1
COMPTE COURANT (A + B)	47 640,3	49 602,6	- 1 962,3
C — Capitaux non monétaires	11 687,8	6 386,5	+ 5 301,3
Privés	2 346,9	838,0	+ 1 508,9
10. Crédits commerciaux	1 217,3	—	+ 1 217,3
11. Prêts et investissements	944,3	838,0	+ 106,3
12. Autres	185,3	—	+ 185,3
Publics	9 340,9	5 548,5	+ 3 792,4
13. Crédits commerciaux	3 707,6	2 769,1	+ 938,5
14. Prêts en devises	5 599,5	2 676,4	+ 2 923,1
15. Prêts en dirhams	—	62,1	- 62,1
16. Autres	33,8	33,5	+ 0,3
17. Engagements extérieurs	—	7,4	- 7,4
D — Recours facilités F.M.I.	319,4	2 916,6	- 2 597,2
Total	59 647,5	58 905,7	+ 741,8

(en millions de dirhams)

Source : Office des Changes

Balance du commerce extérieur

En milliers de tonnes et en millions de dirhams	1984		1985		1986*	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	12 170	34 396	12 350	38 675	11 920	34 608
Exportations F.O.B.	19 744	19 110	19 511	21 740	18 328	22 104
Solde	+ 7 574	- 15 286	+ 7 161	- 16 935	+ 6 408	- 12 504
Couverture en %	—	55,6	—	56,2	—	63,9

*Chiffres provisoires.

SOURCE : Office des changes.

Exportations par groupes de pays

Source : Office des Changes

	1985		1986	
	Millions de DH	Part du total en %	Millions de DH	Part du total en %
Groupes géographiques				
Europe	16 178	74,4	15 965	72,2
Afrique	1 131	5,2	1 081	4,9
Amérique	735	3,4	1 020	4,6
Asie	3 629	16,7	3 988	18,1
Océanie	67	0,3	49	0,2
Groupes économiques				
C.E.E.	10 750	49,5	12 867	58,2
A.E.L.E.	932	4,3	503	2,3
O.C.D.E.	15 703	72,2	15 797	71,5
C.A.E.M.	1 686	7,8	1 587	7,2
Pays arabes	1 378	6,3	1 173	5,3
Dont :				
Pays du Maghreb ..	571	2,6	508	2,3
Importations par groupes de pays				
Source : Office des Changes				
	1985		1986	
	Millions de DH	Part du total en %	Millions de DH	Part du total en %
Groupes géographiques				
Europe	22 299	57,5	22 025	63,7
Afrique	1 365	3,5	1 537	4,4
Amérique	4 809	12,4	6 104	17,6
Asie	10 179	26,3	4 891	14,1
Océanie	93	0,2	51	0,2
Groupes économiques				
C.E.E.	15 156	39,2	18 344	53,0
A.E.L.E.	1 816	4,7	1 441	4,2
O.C.D.E.	24 638	63,7	25 785	74,5
C.A.E.M.	2 386	6,2	2 082	6,0
Pays arabes	8 444	21,8	3 880	11,2
Dont :				
Pays du Maghreb	391	1,0	774	2,4

Balance commerciale

Source : Office des Changes

Balance en valeur
(en milliers de dirhams)

Groupements d'utilisation	Exportations		Importations	
	1985	1986	1985	1986
Alimentation, bois- sons, tabacs	5 495 381	6 525 859	5 105 990	4 329 442
Energie et lubri- fiants	845 213	563 824	10 809 722	5 429 374
Produits bruts	6 261 663	5 112 563	6 046 574	5 604 439
Demi-produits	5 284 926	4 969 339	7 422 631	7 526 784
Biens d'équipement ..	164 941	416 250	6 532 823	8 248 074
Biens de consomma- tion	3 688 442	4 515 636	2 758 183	3 469 485
Or industriel	—	—	23	313
Total	21 740 566	22 103 471	38 675 946	34 607 911

Groupements d'utilisation	Exportations		Importations	
	1985	1986	1985	1986
Alimentation, bois- sons, tabacs	1 128	1 153	2 507	2 071
Energie et lubri- fiants	363	373	5 693	5 555
Produits bruts	16 168	14 842	2 332	2 525
Demi-produits	1 801	1 873	1 582	1 565
Biens d'équipement ..	7	40	171	137
Biens de consomma- tion	43	47	65	67
Total	19 510	18 328	12 350	11 920

*Les équilibres intérieurs***Recettes et dépenses budgétaires**

(en millions de dirhams)

Source : Trésorerie Générale

	1985	1986*	Variation en %
A — Dépenses réalisées	39 778	43 593	+ 9,6
● Budget général	39 126	43 117	+ 10,2
Dont :			
— Budget de fonctionnement	20 683	21 794	+ 5,4
Dont :			
Personnel	13 135	14 185	+ 8,0
Matériel	4 525	5 093	+ 12,6
Divers	3 023	2 516	- 16,8
— Budget d'équipement	11 329	13 289	+ 17,3
— Dette publique	8 114	8 034	+ 12,9
● Budgets annexes	652	476	- 27,0
Dont :			
Fonctionnement	203	222	+ 9,4
Investissement	449	254	- 43,4
B — Recettes réalisées	31 485	32 029	+ 1,7
● Budget général	31 280	31 731	+ 1,4
Dont :			
Impôts directs et taxes assim- ilées	6 023	6 817	+ 13,2
Droits de douane	4 799	4 630	- 3,5
Impôts indirects	10 383	10 358	- 0,2
Enregistrement et timbre	2 260	2 362	+ 4,5
Produits et revenus du domaine ...	97	86	- 11,3
Monopoles et exploitations (1)	1 296	319	- 75,4
Produits divers	952	870	- 8,6
Recettes en atténuation de dé- penses	17	52	+ 205,9
Recettes exceptionnelles et Recettes d'emprunt	5 422	6 199	- 14,3
Fonds de concours et recettes assimilées	30	6	- 80,0
Recettes d'ordre	1	32	-
● Budgets annexes	205	298	+ 45,4

(1) Les produits des monopoles et exploitations et des participations financières de l'Etat sont passés au Fond du Développement Régional.

Evolution des ressources et des charges du Trésor

En millions de dirhams	Situation à fin 1985*	Situation à fin 1986**
I. Ressources	26 746	28 586
Recettes ordinaires	26 746	28 586
Impôts directs	6 003	6 549
Droits de douane	4 799	4 630
Impôts indirects	10 322	10 485
Enregistrement et timbre	2 255	2 400
Monopoles et exploitations ...	760	195
Domaines	83	76
Autres recettes	786	920
Contributions O.C.P.	1 738	—
Produits pétroliers	—	3 331
II. Charges	37 343	36 073
Dépenses ordinaires	28 259	29 787
Intérêts de la dette publique	7 558	7 780
— intérieure	(1 927)	(2 738)
— extérieure	(5 631)	(5 042)
Fonctionnement	18 008	20 474
Subventions des prix à la consommation	2 693	1 533
Dépenses d'investissement	9 084	6 286
Dépenses ordinaires	— 1 513	— 1 201
Besoin de financement (I-II)	— 10 597	— 7 487
Financement net	10 597	7 487
Financement extérieur	4 376	— 225
Dons	2 508	140
Emprunts extérieurs nets (après rééchelonnement)	1 868	— 365
Concours F.M.I.	1 070	— 2 617
Financement intérieur	5 151	— 10 329
Crédits bancaires	3 456	6 187
Dont : — Bank Al-Maghrib ..	(— 1 033)	(— 417)
— Banques	(4 489)	6 604)
Emprunts non bancaires	1 695	4 142

* Chiffres rectifiés.

** Chiffres provisoires.

SOURCE : Ministère des finances.

B) Autres statistiques

Evolution des effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau et le type d'enseignement

Source : Ministère de l'Education Nationale

cycles	1985-86	1986-87	Variation en %
Primaire	2 279 887	2 227 960	- 2,3
Dont :			
Public	2 202 937	2 147 427	- 2,4
Privé	76 950	78 533	+ 2,0
Primaire	1 200 383	1 278 855	+ 6,5
Dont :			
Public bilingue	1 090 878	1 182 918	+ 8,4
Public arabisé	5 474	3 759	- 31,3
Public original	16 662	15 400	- 7,6
Privé	87 369	76 778	- 12,1
Universitaire (1)	134 640	139 573	+ 3,7
Université Mohammed V	27 662	27 072	- 2,1
Université Hassan II	35 363	35 360	-
Université Mohammed Ben Abdallah	33 219	34 691	+ 4,4
Université Qaraouiyne	5 616	6 530	+ 16,3
Université Mohammed 1 ^{er}	11 050	12 894	+ 16,7
Université Cadilyad	21 730	23 026	+ 6,0

(1) Le 1^{er} et le 2^e cycles seulement.

Effectifs scolaires et universitaires au Maroc selon le niveau d'enseignement et le sexe (1)

Source : Ministère de l'Education Nationale

cycles	1985-86	1986-87	Variation en %
Primaire	2 202 937	2 149 427	- 2,4
Dont :			
Masculin	1 363 428	1 328 271	- 2,6
Féminin	839 509	821 156	- 2,2
%F/Total	38,1	38,2	
Secondaire	1 113 014	1 202 077	+ 8,0
Dont :			
Masculin	671 742	720 386	+ 7,2
Féminin	441 272	481 691	+ 9,2
% F/Total	39,6	40,1	
Universitaire (2)	134 640	139 573	+ 3,7
Dont :			
Masculin	88 796	91 164	+ 2,7
Féminin	45 844	48 409	+ 5,6
% F/Total	34,0	34,7	
Instituts et écoles supérieures	7 772	8 101	+ 4,2
Ecoles normales supérieures	4 012	3 185	- 20,6
Centres pédagogiques régionaux	4 984	7 432	+ 49,1
Cycle spécial	302	138	- 54,3
Centre de formation des instituteurs	1 418	2 434	+ 71,7

(1) Non compris le privé.

(2) (2) 1^{er} et 2^e cycle seulement.

Effectif des étudiants dans les écoles supérieures

Source : Direction de la Formation des Cadres

	85-86 (R)	86-87	Variation en %
— Ecole Hassania des sciences de l'ingénieur	574	493	- 14,1
— E.N.A. de Meknès	250	253	+ 1,2
— Ecole Nationale Forestière d'ingénieurs de Salé	78	70	- 10,3
— Ecole Nationale de l'Industrie Miniérale	564	537	- 4,8
— Ecole Nationale des Postes et des Télécommunications	333	319	- 4,2
— Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée	443	522	+ 17,8
— Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II	1 729	1 621	- 6,2
— Institut Supérieur de Journalisme ..	257	279	+ 8,6
— Ecole Nationale d'Administration Publique	1 101	1 396	+ 26,8
— Ecole de Perfectionnement des Cadres de Kénitra	94	111	+ 18,1
— Ecole des Sciences de l'Information ..	322	324	+ 0,6
— Institut National d'Etudes Judiciaires	49	86	+ 75,5
— Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises	612	610	- 0,3
— Institut Supérieur de Tourisme	228	249	+ 9,2
— Institut Rouyal de la Formation des Cadres de la Jeunesse et Sports	269	288	+ 7,1
— Institut Supérieur des Etudes Maritimes	230	234	+ 1,7
— Ecole Nationale d'Architecture	357	350	- 2,0
— Institut National d'Aménagement et d'urbanisme	42	45	- 7,1
— Dar El-Hadith El-Hassania	142	168	+ 18,3
— Institut National du Travail Social ..	98	106	+ 8,2
— Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine	—	20	—
— Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation culturelle	—	20	—
Total	7 772	8 101	+ 4,2

Personnel enseignant selon le niveau d'enseignement, la nationalité et le sexe (1)

Source : Ministère de l'Education Nationale

	Marocains	Etrangers	Total
1985-1986			
Primaire	79 300	—	79 300
Dont :			
Hommes	53 619	—	53 619
Femmes	25 681	—	25 681
% F/Total	32,4	—	32,4
Secondaire et Technique	54 645	1 461	56 106
Dont :			
Hommes	38 933(R)	773	39 706(R)
Femmes	15 712(R)	688	16 400(R)
% Total	28,8	41,7	29,2
Universitaire (2)	3 952	504	4 456
Dont :			
Hommes	3 192	375	3 576
Femmes	760	129	889
% F/Total	19,2	25,6	20,0
1986-1987			
Primaire	79 758	—	79 758
Dont :			
Hommes	53 978	—	53 978
Femmes	25 780	—	25 780
% F/total	32,3	—	32,3
Secondaire et Technique	58 888	972	59 860
Dont :			
Hommes	41 706	485	42 191
Femmes	17 182	487	17 669
% F/Total	29,2	50,1	29,5
Universitaire (2)	4 453	431	4 884
Dont :			
Hommes	3 546	308	3 854
Femmes	907	123	1 030
% F/Total	20,4	28,5	21,1

(1) Non compris le privé.

(2) Il s'agit du personnel permanent seulement.